

PROCES VERBAL DE SEANCE PLENIERE

CONSEIL REGIONAL BRETAGNE

Séance du 14/05/2024

A St Jacques de la Lande

	Prénom et Nom des élus (Titulaires)	Nombre
Elus présents :	Éric BIODOCK ; Frédéric CHARRON ; Sandrine COROUGE ; Priscillia CHAZEL ; Delphine FLOURIOT ; ; Dominique LESUEUR ; Anne RESTOUX ; Aurélia VINSON	8
Elus excusés :	; Karine DOBBELS ; Fabienne DURAND ; Nathalie JACOB ; Yvan JOUNOT ; Laurence LE GARFF ; Aurélie MAY MICHAUD ; Bruno SANCASSANI	7
Elus absents :		

Le quorum étant atteint, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 14 : 20.

1. Désignation des membres de la SAS

Lecture faite des articles suivants :

Selon l'article R145-6-1 du code de la sécurité sociale une SAS comprend quatre assesseurs nommés par le président de la cour administrative d'appel dans le ressort de laquelle la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance a son siège :

- Deux assesseurs représentent l'Ordre des infirmiers et sont désignés par le conseil régional ou interrégional de l'Ordre concerné et choisis en son sein.
- Deux assesseurs représentent les organismes d'assurance maladie.

Selon l'article R145-9 du code de la sécurité sociale « pour chaque assesseur titulaire représentant les différentes catégories professionnelles d'auxiliaires médicaux, deux assesseurs suppléants sont nommés dans les mêmes conditions que les assesseurs titulaires ».

- Selon l'article L145-7-1 du code de la sécurité sociale : « Les fonctions d'assesseurs sont incompatibles avec les fonctions de président ou de secrétaire général du conseil régional ou interrégional ».

Il y a un poste de suppléant à pourvoir.

Candidats :

- COROUGE Sandrine

Les électeurs votent à main levée : 8 voix POUR.

Est désignée en qualité d'assesseur suppléant :

- COROUGE Sandrine

2. Election des assesseurs de la CDPI

Lecture faite des articles suivants :

L'article R4311-89 du code de la santé publique précise :

« 1° Lorsque le nombre total d'infirmiers inscrits aux derniers tableaux publiés est inférieur ou égal à 10 000, six membres titulaires et six membres suppléants répartis ainsi qu'il suit :

a) Un membre titulaire et un membre suppléant représentant chacun des collèges, élus par les membres titulaires du conseil régional parmi ses membres pour trois ans ;

b) Un membre titulaire et un membre suppléant représentant chacun des collèges, élus pour six ans par les membres titulaires du conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat et renouvelables tous les trois ans en une fraction d'un membre et une fraction de deux membres.

Pour être éligibles, les membres et anciens membres, titulaires et suppléants doivent être inscrits au tableau dans le ressort de la chambre.

La chambre siège en formation d'au moins cinq membres.

2° Lorsque le nombre total d'infirmiers inscrits aux derniers tableaux publiés est supérieur à 10 000, douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis ainsi qu'il suit :

a) Deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant chacun des collèges, élus par les membres titulaires du conseil régional parmi ses membres pour trois ans ;

b) Deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant chacun des collèges, élus pour six ans par les membres titulaires du conseil régional parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants des conseils de l'ordre, à l'exclusion des conseillers régionaux en cours de mandat et renouvelables par moitié tous les trois ans ».

« Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance »

- Selon l'article L4122-3 du code de la santé publique applicable aux infirmiers par renvoi de l'article L4312-7 du même code :

« Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire nationale »

Le bureau de vote est constitué.

Il est composé de :

- président : Aurélia VINSON

- assesseur n°1 : Sandrine COROUGE

- assesseur n°2 : Anne RESTOUX

La liste des candidats est présentée.

Le président du bureau de vote fait constater que l'urne est vide.

Le scrutin est ouvert.

Election des assesseurs de la chambre interne 3 ans (mandat 2024-2027)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 4

- Frédéric CHARRON
- Nathalie JACOB
- Dominique LESUEUR
- Thomas NASCIMBENI-PREVOST

Résultats :

- Frédéric CHARRON : 6 voix
- Nathalie JACOB : 7 voix
- Dominique LESUEUR : 7 voix
- Thomas NASCIMBENI-PREVOST : 5 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

Mme Nathalie JACOB et M. Dominique LESUEUR sont élus assesseurs titulaires de la chambre disciplinaire interne, collège libéral.

Messieurs Frédéric CHARRON et Thomas NASCIMBENI-PREVOST sont élus assesseurs suppléants de la chambre disciplinaire interne, collège libéral.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 1

- Fabienne DURAND

Résultats :

- Fabienne DURAND : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

Mme Fabienne DURAND est élue assesseur titulaire de la chambre disciplinaire interne, collège privé.

L'élection est finalisée mais 3 postes (1 titulaire et 2 suppléants) restent vacants par carence de candidat.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 2
- Suppléant : 2

Nombre de candidats : 3

- Priscillia CHAZEL
- Laurence LE GARFF
- Sébastien PEUTREC

Résultats :

- Priscillia CHAZEL : 6 voix
- Laurence LE GARFF : 4 voix
- Sébastien PEUTREC : 6 voix

Nombre de votants :

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Nombre de votes exprimés :

Mme Priscillia CHAZEL et M. Sébastien PEUTREC sont élus assesseurs titulaires de la chambre disciplinaire interne, collège public.

Mme Laurence LE GARFF est élue assesseur suppléant de la chambre disciplinaire interne, collège public.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

· Election des assesseurs de la chambre externe - Mandat de 3 ans (2021-2027)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 0
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Mikaël COLAS

Résultats :

- Mikaël COLAS : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

M. Mikaël COLAS est élu assesseur suppléant de la chambre disciplinaire externe, collège libéral.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de vote.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : aucun

L'élection est finalisée mais 2 postes (1 titulaire et 1 suppléant) restent vacants par carence de candidat.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Christine GONTIER-DUVAL

Résultats :

- Christine GONTIER-DUVAL : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

Mme Christine GONTIER-DUVAL est élue assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège public.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

· Election des assesseurs de la chambre externe - Mandat de 6 ans (2024-2030)

▪ Collège libéral

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Mikaël COLAS

Résultats :

- Mikaël COLAS : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

M. Mikaël COLAS est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège libéral.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège privé

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Samuel MARTIN

Résultats :

- Samuel MARTIN : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

M. Samuel MARTIN est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège privé.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

▪ Collège public

Nombre de postes à pourvoir :

- Titulaire : 1
- Suppléant : 1

Nombre de candidats : 1

- Thierry LE GUEN

Résultats :

- Thierry LE GUEN : 8 voix

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de votes exprimés : 8

M. Thierry LE GUEN est élu assesseur titulaire de la chambre disciplinaire externe, collège public.

L'élection est finalisée mais 1 poste suppléant reste vacant par carence de candidat.

La Vice-Présidente déclare la séance close à 15h10.

Aurélia VINSON
Vice-Présidente du CROI Bretagne

